

# Le Comité européen des régions (CdR)

Sources : <https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-comite-europeen-des-regions.html> ;  
<https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/COVID19-exchangeplatform.aspx> ; <https://ue.delegfrance.org/les-representants-francais-dans>

# Création et mission

- Le Comité européen des régions (CdR) est institué par le traité de Maastricht (1992) et mis en place le 9 mars 1994
- Il siège à Bruxelles
- Le CdR a une mission exclusivement consultative : il rend des avis non contraignants et il peut être consulté par le Parlement, la Commission ou le Conseil
- Les domaines dans lesquels le CdR a adopté des avis portent sur un large éventail de questions : le développement des réseaux de télécommunications ; les transports et l'énergie ; la lutte contre le cancer et le sida ; l'accès à l'éducation tout au long de la vie
- Depuis le traité de Lisbonne (2007), le CdR peut aussi déposer un recours devant la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) pour violation du principe de subsidiarité contre les actes européens qu'il estime ne pas les respecter

# Les domaines dans lesquels la consultation du CdR est obligatoire

- Transports ;
- Emploi ;
- Politique sociale ;
- Fonds social européen ;
- Culture ;
- Santé publique ;
- Environnement ;
- Energie ;
- Cohésion économique, sociale et territoriale ;
- Politique d'éducation ;
- Formation professionnelle ;
- Jeunesse et sport

# La composition du CdR : l'assemblée

- L'assemblée du CdR compte actuellement 329 membres (et autant de membres suppléants) issus des 27 pays de l'UE, nommés par le Conseil de l'Union européenne, sur proposition des États membres, pour un mandat de cinq ans
- Les membres du CdR doivent détenir un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, ou être politiquement responsables devant une assemblée élue

# La répartition actuelle des sièges au CdR

- Allemagne, France, Italie : 24
- Espagne, Pologne : 21
- Roumanie : 15
- Belgique, Autriche, Bulgarie, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Portugal, Suède, République tchèque : 12
- Croatie, Danemark, Irlande, Finlande, Lituanie, Slovaquie : 9
- Lettonie, Slovénie, Estonie : 7
- Chypre, Luxembourg : 6
- Malte : 5

# La délégation française au sein du CdR

- Parmi les 24 membres français, 12 membres représentent les régions, 6 représentent les départements et 6 autres les municipalités
- Les membres de la délégation française sont nommés par le premier ministre français, sur proposition des associations nationales de collectivités locales et régionales, à savoir l'Association des régions de France (ARF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des maires de France (AMF)
- Son président est actuellement André Viola (Parti des Socialistes Européens)

# La composition du CdR : le bureau

- Le bureau du CdR organise les travaux des commissions spéciales et prépare les décisions qui seront soumises à l'assemblée plénière du Comité
- Ses membres sont
  - ✓ le président et le premier vice-président ;
  - ✓ les 27 autres vice-présidents (un par État membre) ;
  - ✓ 26 autres membres ;
  - ✓ les présidents des groupes politiques
- Le président du bureau représente et dirige le CdR, il est élu pour un mandat de deux ans
- Depuis le 12 février 2020, le grec Apostolos Tzitzikostas (Nouvelle Démocratie, affilié au PPE, Parti Populaire Européen) est le président du CdR

# Le fonctionnement du CdR

- Le CdR a son propre règlement intérieur
- Le CdR est convoqué par son président à la demande du Parlement, du Conseil ou de la Commission, ou il peut se réunir de sa propre initiative
- Le CdR se réunit en assemblée plénière le plus souvent cinq fois par an et afin d'élaborer son avis, les travaux de l'assemblée plénière sont préparés par des commissions permanentes et par une commission temporaire :
  - ✓ CIVEX : Citoyenneté, gouvernance, affaires institutionnelles et extérieures ;
  - ✓ COTER : Politique de cohésion territoriale ;
  - ✓ ECON : Politique économique ;
  - ✓ ENVE : Environnement, changement climatique et énergie ;
  - ✓ NAT : Ressources naturelles ;
  - ✓ SEDEC : Politique sociale, éducation, emploi, recherche et culture

## *Exemple :*

### Soutenir les régions et les villes dans la lutte contre le coronavirus

- En mars 2020, le Comité des régions a approuvé un plan visant à aider, informer, mobiliser et représenter les régions et les villes de toute l'Europe, qui consiste à:
  1. encourager l'aide de l'Union européenne aux collectivités locales et régionales dans le secteur de la santé ;
  2. mettre à disposition une plateforme d'échange pour stimuler la coopération et faciliter l'entraide entre les villes et les régions de toute l'Europe ;
  3. assurer, au moyen de mécanismes mis en place au sein du CdR, un retour d'information concret, aux niveaux local et régional, sur la manière de traiter les interventions d'urgence et sur les aspects sanitaires, sociaux et économiques de la pandémie, et leur incidence sur les citoyens et les collectivités locales ;
  4. fournir régulièrement aux collectivités locales et régionales des informations pratiques sur les mesures prises par l'UE pour faire face à la crise ;
  5. faciliter un bilan objectif, sur le terrain, des mesures mises en œuvre par l'UE pour lutter contre la pandémie et collecter des données qui permettront d'améliorer les politiques de l'Union à partir des expériences de l'échelon local et régional